



Appel à Projets

«Rénovation thermique des logements communaux»

2020-2026



Instruction technique : AGEDEN

Contexte :

La Communauté de Communes Le Grésivaudan est engagée depuis 2015 dans le programme « Territoire à énergie positive » (TEPOS), avec le soutien de la majorité des communes du territoire.

Cette démarche vise à diviser par deux les consommations d'énergie à l'horizon 2050, et à couvrir l'intégralité des besoins par des énergies renouvelables.

Cette démarche est venue renforcer les actions du Plan Climat Energie Territorial, qui est en cours de réactualisation pour devenir **un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)**.

Elle permet ainsi de diminuer la dépendance énergétique, tout en favorisant le développement économique pour les entreprises du territoire.

De quoi s'agit-il ?

Cet appel à projets a pour objectifs de soutenir les projets de rénovation des logements communaux par une aide à l'accompagnement et une aide aux travaux/études complémentaires. L'AGEDEN est notre partenaire technique pour vous accompagner dans vos projets et instruira les dossiers.

Quelles sont les conditions pour obtenir des aides ?

- **Cet appel à projets concerne exclusivement les projets de communes situées sur la communauté de communes Le Grésivaudan.**

Allevard-les-Bains	Hurtières	Le Touvet	Saint-Mury-Monteymond
Barraux	La Buissière	Le Versoud	Saint-Nazaire-les-Eymes
Bernin	La Chapelle du Bard	Les Adrets	Saint-Vincent-de-Mercuze
Biviers	La Combe de Lancey	Lumbin	Sainte-Agnès
Chamrousse	La Flachère	Montbonnot-Saint-Martin	Sainte-Marie-d'Alloix
Chapareillan	La Pierre	Plateau des Petites Roches	Saint-Jean-le-Vieux
Crêts-en-Belledonne	La Terrasse	Pontcharra	Sainte-Marie-du-Mont
Crolles	Laval	Revel	Tencin
Froges	Le Champ-près-Froges	Saint-Ismier	Theys
Goncelin	Le Cheylas	Saint-Martin-d'Uriage	Villard-Bonnot
Haut Bréda	Le Moutaret	Saint-Maximin	

Les travaux de rénovation des logements appartenant aux organismes HLM sont traités dans le cadre de la politique d'aides du Grésivaudan votée en 2015 (délibération du 28/09/2015), et par conséquent exclus du présent appel à projets.

Pour toute demande d'informations sur ces points, contacter l'AGEDEN 04 76 23 53 50.

- **Les projets doivent être :**
 - Les dossiers devront être déposés très en amont du projet et à minima avant la signature des devis pour permettre un échange avec le comité technique. En effet, plus l'opération est prise en amont, plus l'accompagnement est efficace.
 - Les travaux devront être terminés dans les deux ans qui suivent la signature de la convention d'aide financière (factures acquittées). Toutefois, en cas de dépassement de la date butoir, le Comité technique pourra étudier une solution de prorogation
- **Les communes peuvent candidater à la fois sur l'appel à projets logements communaux et sur l'appel à projets bâtiments publics et énergies renouvelables (EnR) pour des projets comprenant une rénovation et une conversion du chauffage électrique vers un chauffage collectif EnR.**

- **Les projets de rénovation thermique de logements communaux doivent être ambitieux :**

Les travaux seront a minima BBC compatibles, avec traitement de plusieurs postes (toiture, menuiseries, murs, ventilation, chauffage, énergies renouvelables...) et apporter une amélioration thermique conséquente.

Les caractéristiques telles que l'épaisseur des isolants ou encore la performance des menuiseries seront demandées.

L'AGEDEN peut vous aider à définir ces objectifs en amont du dépôt de dossier (04 76 23 53 50).

Le comité technique (services de la communauté de communes et AGEDEN) échangera avec la commune pour revoir conjointement les objectifs si ceux prévus initialement sont insuffisants.

- **Cas particuliers :**

Les cas particuliers seront étudiés par le comité d'agrément financier pour définir le montant des aides qui pourra être apporté, dans un objectif d'équité entre projets et communes.

Détail des aides :

L'aide n'est pas systématique. Nous invitons donc les communes à ne pas commencer les travaux avant d'avoir reçu la réponse de la communauté de communes. Les dossiers seront traités au fil de l'eau, dans la limite de l'enveloppe budgétaire

- **Aide à l'accompagnement :**

1 à 2 jours d'accompagnement par projet en moyenne, financé par Le Grésivaudan.

La forme de l'accompagnement sera définie avec la commune en fonction de ses besoins (Conseil sur les travaux à réaliser, appui aux différentes phases du projet : voir exemples en annexe).

Il s'agit d'encourager, de rassurer et d'accompagner la commune depuis la conception du projet jusqu'à sa livraison.

L'objectif est de permettre de lever les questionnements et les contraintes, de fixer les objectifs, de trouver une équipe compétente, une bonne expertise, de rédiger un cahier des charges...etc.

- **Aide aux travaux ou études complémentaires :**

Aide financière maximale de 15 000 € HT par logement, financée par le Grésivaudan, plafonnée à un montant d'aides globales du projet ne pouvant excéder 80% du montant HT de l'opération. Aide accordée sur critères techniques.

Cette aide est sous la forme d'un **fonds de concours. Le taux du fonds de concours à hauteur maximum de 50% du reste à charge de la commune, déduction faite des autres aides publiques**

Ces aides peuvent concerner le co-financement d'études de faisabilité débouchant sur des travaux de rénovation ou de mise en œuvre de projets d'énergies renouvelables, ainsi que l'investissement (aide aux travaux et accompagnement dans les travaux).

Quelle est la marche à suivre ?

- Constitution du dossier :
 - * **Courrier de demande** expliquant la démarche de la commune, précisant le cas échéant les spécificités du projet
 - * **Dossier de candidature** complété avec les informations techniques.
 - * Les devis de travaux non signés (peuvent être envoyé dans un second temps)
- Envoi du dossier complet à :
 - Par mail : **abon@le-gresivaudan.fr**
 - Par courrier : **Le Grésivaudan, 390 Rue Henri Fabre 38920 CROLLES**
- **Les candidats seront informés par mail de la bonne réception de leur dossier**
En cas de besoin, un complément d'informations ou de documents sera demandé à la commune.
- **L'AGEDEN contactera les communes** pour une prise de rendez-vous sur site (si besoin).
- **Un comité technique (Le Grésivaudan-Ageden)** se réunira pour **étudier les dossiers**.
- **Suite au comité d'agrément financier** (VP membres du Copil TEPOS/TEPCV + comité technique), **les candidats seront rapidement informés par Le Grésivaudan des types d'aides proposés et/ou des montants alloués** (sous réserve de la bonne réalisation des travaux mentionnés et de la conformité avec les budgets prévisionnels indiqués par la commune).
- **La commune devra délibérer sur cette base pour solliciter le versement du fonds de concours.**
- **Le conseil communautaire délibérera à son tour, et une convention sera signée entre les deux parties.**
- **Les aides aux travaux seront payées :**
 - * **Une avance de 50%** se fera sur présentation des devis signés par la commune.
 - * **Le versement du solde** se fera à la réception des factures acquittées par la commune et du plan de financement définitif
- **En cas de modification des travaux réalisés, du montant des autres aides perçues, du budget global de l'opération, ou d'abandon du projet**, la commune devra impérativement en informer Le Grésivaudan dès que possible afin d'ajuster le montant de l'aide allouée ou de rembourser les aides perçues le cas échéant.

1) Pièces à fournir pour déposer le dossier

- **Pièces à joindre pour déposer votre demande d'accompagnement :**

Fiche d'identification administrative (voir annexe 1)	☐
Note descriptive technique du projet (voir annexe 2)	☐
Tout document technique permettant de bien appréhender le projet (plans, descriptifs matériels, audit énergétique, préconisations du Conseil en Energie Partagé (CEP), conseils personnalisés AGEDEN, études complémentaires...)	☐

- **Pièces complémentaires pour les demandes de financements de travaux :**

Récapitulatif des travaux et des montants associés (Prévisionnel, compris dans annexe 2)	☐
Tableau de financement prévisionnel (voir annexe 3)	☐
Devis détaillés de l'opération	☐
En fonction des projets : Audit énergétique, préconisations du Conseil en Energie Partagé (CEP), conseils personnalisés AGEDEN,....	☐
Tout document technique permettant de bien appréhender le projet (plans, descriptifs matériels, études complémentaires...)	☐

Le dossier complet est à envoyer à :

Le GRESIVAUDAN
390 rue Henri Fabre
38920 CROLLES

Ou par mail : abon@le-gresivaudan.fr

LE GRESIVAUDAN Informations administratives, lien avec la politique territoriale, envoi du dossier	AGEDEN Informations et choix techniques, accompagnement sur le dossier de candidature
Annie Bon abon@le-gresivaudan.fr 04 76 08 04 57	Annaïg Mony 04 76 23 53 56 amony@ageden38.org

2) Pièces à fournir pour obtenir le versement de la subvention dans le cas de l'aide aux travaux :

- **Acompte de 50% :**

Ensemble des devis détaillés et signés	☐
Convention d'aide financière signée	☐

- **Solde de la subvention :**

Tableau récapitulatif des travaux et dépenses réalisées (Annexe 4)	☐
Ensemble des factures détaillées et acquittées	☐
Plan de financement définitif (avec justificatifs de l'accord ou du refus des subventions autres que celle du Grésivaudan)	☐
Convention d'aide financière signée	☐

ANNEXE A - Critères de sélection des dossiers pour une aide aux travaux

ANNEXE B - Exemples d'accompagnements possibles selon les besoins

Documents du dossier de candidature

ANNEXE 1 - Fiche d'identification administrative

ANNEXE 2 - NOTE DESCRIPTIVE TECHNIQUE DU PROJET

ANNEXE 3 - Tableau de financement prévisionnel

Documents pour la demande de versement de l'aide

ANNEXE 4 - Tableau récapitulatif des travaux et dépenses réalisées

ANNEXE A - Critères de sélection :

- **Critères techniques (40%)**
 - Exemplarité du projet
 - Niveau d'économies d'énergie présenté dans le projet (Consommation annuelle initiale / consommation annuelle prévisionnelle). Le calcul THCEx n'est pas obligatoire.
 - Niveau de performance du projet (kWhep/m².an) si un calcul théorique est réalisé
 - Pertinence du bouquet de travaux
- **Pertinence de l'intervention financière du Grésivaudan au regard du montant des travaux, du montant des aides financières attendues hors Grésivaudan, et de la part d'autofinancement communal (40%)**
- **Autres aspects du projet (20%). La liste ci-dessous n'est pas exhaustive et donne des exemples.**
 - Intervention d'entreprises d'insertion
 - Effet d'entraînement, caractère reproductible du projet
 - Intégration paysagère du projet
 - Utilisation d'éco-matériaux
 - Intégration d'énergies renouvelables
 - Valorisation des filières locales
 - Multifonctionnalité des bâtiments
 - Adaptabilité des bâtiments aux évolutions des besoins futurs
 - Mise en place d'un suivi énergétique
 - Affichage sur le bâtiment des performances
 - Démarche Haute Qualité Environnementale
 - Qualité d'usage (Amélioration du confort des usagers)
 - Amélioration de l'accessibilité
 - Sensibilisation des usagers
 - ...

Cet accompagnement sera réalisé par l'AGEDEN, partenaire technique du Grésivaudan, et ne se substituera pas à un travail de bureaux d'études

- Phase de programmation :
 - Aide à la **définition des besoins**
 - **Association de partenaires complémentaires** le cas échéant : SEDI (syndicat d'énergie), CAUE pour les projets urbains et architecturaux...
 - Lien avec les **politiques du Grésivaudan, de la Région et de l'ADEME**
 - Aide à **transcrire** les besoins et objectifs dans un programme
 - Partage de **retours d'expériences**
 - Orientation vers les **aides publiques mobilisables**
 - Clarification des phases du projet et des acteurs qu'il faudra mobiliser (CAUE, bureaux d'études...)
- Phase de diagnostics :
 - **Visite sur site** et réalisation d'un conseil personnalisé indiquant les priorités des travaux, les points d'attention, ainsi qu'un ordre de prix, avec ouverture en fonction des projets vers l'installation d'énergies renouvelables.
 - Pour les **énergies renouvelables** : Visite sur site pour valider l'opportunité et orienter vers l'énergie renouvelable la plus adaptée au projet.
 - Orientation vers des **études complémentaires** en fonction des projets, notamment pour la réalisation d'audit énergétique réalisé par un bureau d'études
 - Appui à l'écriture du cahier des charges pour la **consultation d'un bureau d'études**, et aide à la sélection (jury)
 - **Diagnostics de bureaux d'études** : participation aux réunions aux côtés de la commune en fonction des besoins, relecture des études et commentaires, aide à une appropriation par la commune pour choisir et prioriser les travaux, avec des bouquets de travaux cohérents
- Phase d'études de maîtrise d'œuvre :
 - En fonction des projets : aide à la rédaction du cahier des charges pour la **consultation d'une équipe de maîtrise d'œuvre** et aide à la sélection de l'équipe (jury).
 - **Relecture des études et commentaires**, pour permettre à la commune de bien **s'approprier les enjeux**.
 - Sensibilisation aux enjeux associés (choix des matériaux, énergies renouvelables...)
 - Orientation vers des **aides complémentaires** en fonction des projets, et aide à la rédaction des dossiers de demande de subventions
 - **Relecture de CCTP** (cahier des clauses techniques particulières qui guidera les entreprises pour le chantier)
- Phase chantier, réception
 - Vérification des **points de vigilance** au regard du CCTP
 - Vérification de la bonne **mise en œuvre des installations**
 - Aide pour la passation d'un **contrat de maintenance**
 - **Visite sur site** en fonction des besoins

Documents à fournir pour déposer un dossier de candidature

ANNEXE 1 – FICHE D'IDENTIFICATION ADMINISTRATIVE

1 - Identification de la commune	
Nom de la commune	

2 - Identification des contacts du projet : Nom, prénom, tél, mail.	
Représentant officiel de la commune	
Personne référente en charge du suivi du projet pour la commune (si différent)	
Périodes pour contacter la personne référente si ouvertures partielles mairie	

ANNEXE 2 - Note descriptive technique du projet

La communauté de communes se réserve le droit d'adapter chacun des points du présent appel à projet, notamment le nombre de projets aidés, le montant des aides ou la répartition entre communes.

L'aide n'est pas systématique. Nous invitons donc les communes à ne pas commencer les travaux avant d'avoir reçu la réponse de la communauté de communes du Grésivaudan.

Descriptif technique du projet :

- Description du projet :

- Année de construction (même approximative) :
- SHON en m² : Surface utile (SU) en m² :

- Loyer avant travaux (€/m² de Surface utile (SU)) : Loyer après travaux (€/m² de SU) :
(SU : surface habitable + moitié des surfaces annexes (caves, celliers, balcons, loggias...))

- Charges avant travaux : Charges prévues après travaux :
- Les logements concernés ont-ils déjà fait l'objet d'une aide depuis le 01/01/2009 ? : oui / non
 - Si oui : préciser le(s) financeur(s), la date et le montant de l'aide, la nature des travaux :

- Nombre de logements communaux concernés par l'opération et typologies (T1, T2... T5) :
Avant travaux : Après travaux :

- Ce projet fait-il partie d'un projet plus global ? Si oui préciser :
Par exemple rénovation de centre bourg, dont la mairie, avec rénovation thermique du bâtiment comprenant la mairie en rez-de-chaussée et deux logements communaux au 1^{er} étage.

- Energie de chauffage avant travaux : Après travaux :
- Energie de production de l'eau chaude sanitaire avant travaux : Après travaux :

- Ce projet intègre-il des énergies renouvelables ? Si oui préciser :
Par exemple rénovation thermique d'un bâtiment de 4 logements communaux, avec remplacement de la chaudière fioul par une chaudière bois granulés
 - Type d'énergie renouvelable qui devrait être installé :
 - Etude de faisabilité déjà faite ?
 - Dimensionnement si prévu (puissance bois, surfaces panneaux, ...) :
 - Taux de couverture des besoins si estimé :

- Consommation énergétique annuelle avant travaux (kWh/an) ou étiquette énergie
- Niveau de performance visé après travaux (DPE ou calcul thermique)
*Associer tout document permettant de juger de la performance du bâtiment avant et après travaux.
À noter que le calcul théorique THCEX (bureau d'études) ne sera pas demandé systématiquement.*

- Montant des travaux (HT)
 - D'amélioration thermique ou énergies renouvelables (détailler par poste si connu) :
 - Autres travaux prévus (accessibilité...) :

- Calendrier prévisionnel du chantier avec phases d'études, dépôt PC, travaux :

- Autres aspects du projet (matériaux, mise en place d'un suivi énergétique...etc) :

Tableau à compléter si possible (souhaité mais pas obligatoire). Notez « ? » si vous n'avez pas l'information. Postes de dépenses principaux	Etat initial (volet thermique)	Recommandations Indicatives (Vous pouvez contacter l'Ageden)	Caractéristiques techniques du projet	Investissement (€HT)	Commentaires
Toiture	Isolation présente ?	$R \geq 8 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$	Nature isolant : Épaisseur (cm) : (R ou lambda) : Isolation sous rampants ? En combles perdus ?		
Murs	Isolation présente ?	$R \geq 4 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$	Épaisseur (cm) : Nature de l'isolant : (lambda) :		
Planchers	Isolation présente ?	$R \geq 4 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$ (2.8 $\text{m}^2 \cdot \text{K/W}$ sur vide sanitaire)	Nature de l'isolant : Épaisseur (cm) : (R ou lambda) :		
Fenêtres	Ancienneté ? Double vitrage ?	U_w (menuiseries + vitrages) ≤ 1.5	Pour chaque ouvrant $U_w =$		

		W/m ² °C			
Ventilation	VMC présente ? Type de ventilation ?	A prévoir si isolation des murs et changement des menuiseries			
Chauffage	Chauffage collectif ? individuel ? Source d'énergie ? Ancienneté ?	si des travaux d'isolation sont entrepris, reprise régulation	Changement d'énergie ? Optimisation du chauffage actuel ?		
Autres travaux					

ANNEXE 3 - Tableau de financement prévisionnel

<i>DEPENSES estimées</i>		<i>RECETTES envisagées</i>			
Grands postes de dépenses	Montant	Financeurs	Montant subventionnable	Taux	Montant aides
		Subvention attendue du Grésivaudan dans le cadre de cet appel à projet			
		Autofinancement			
		Prêt bancaire . taux :			
TOTAL		TOTAL			

Document type pour obtenir le versement de l'aide

ANNEXE 4 - Etat récapitulatif des dépenses réelles pour le fonds de concours Grésivaudan

Nom de la commune :

Postes de dépenses	Date commande	Date facture	N° facture	Emetteur (fournisseur)	Objet détaillé de la facture	Montant de la facture HT	Date de paiement	Montant HT éligible au titre du fonds de concours Grésivaudan